

## Avis au public

Attendu qu'il y a lieu de régler la circulation dans la rue des Remparts à Grevenmacher afin de garantir le libre écoulement de la circulation dans l'intérêt de la sécurité publique durant des travaux de construction. Il est mis à la connaissance du public, que le règlement temporaire sur la circulation, édicté par le collège des bourgmestre et échevins en date de ce jour, peut être consulté au secrétariat communal avec effet immédiat.

---

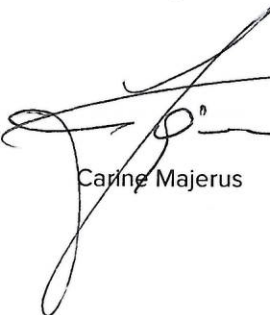
Lieu : **Rue des Remparts**  
Début : **Vendredi, 11 février 2022 à 08h00**  
Fin : **Vendredi, 1<sup>er</sup> avril 2022 à 17h00**  
Motif : Travaux de construction  
Règlement : GRE-031-2022

---

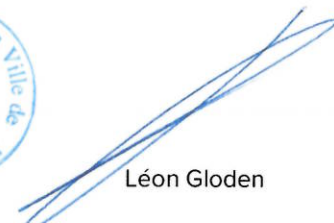
Grevenmacher, le 11 février 2022

La secrétaire communale,  
contreseing Art. 74 de la loi communale

Le bourgmestre

  
Carine Majerus



  
Léon Gloden